

## Du collège au lycée, l'affectation c'est du sérieux !

Après la classe de 3<sup>e</sup>, vous allez faire des choix de poursuite d'études pour votre enfant. Selon la décision de passage en classe supérieure prise par le chef d'établissement, vous demanderez une affectation en 1<sup>re</sup> année de CAP ou en 2<sup>de</sup> professionnelle. Afin d'éviter toute erreur et offrir à votre enfant toutes les chances de réussite, vos choix doivent être faits avec la plus grande vigilance.

**Un élève affecté ne pourra pas demander de nouveaux vœux !**  
(sauf raison impérieuse justifiée)

### Vers une 1<sup>re</sup> année de CAP ou une 2<sup>de</sup> PRO

Choisir la voie professionnelle, c'est choisir d'apprendre son métier sous statut scolaire ou en apprentissage. Vous allez choisir **une spécialité pour un CAP** et une **famille de métiers pour une entrée en 2<sup>de</sup> professionnelle**.

**ATTENTION !** Pour des vœux en 2<sup>de</sup> professionnelle, il faut se rapprocher de l'administration de votre collège afin de constituer un **dossier spécifique**.

#### La voie scolaire

L'affectation en lycée professionnel public se fait à partir des notes obtenues par l'élève durant toute l'année de 3<sup>e</sup>. Vous choisissez le lycée dans lequel votre enfant fera sa formation. Il n'y a pas de lycée professionnel de secteur.

Vous souhaitez que votre enfant soit en internat, il faut vérifier qu'il reste de la place. **L'affectation ne comprend pas la place en internat.**

<https://www.onisep.fr/formation/apres-la-3-la-voie-professionnelle/les-diplomes-de-la-voie-pro/le-bac-professionnel/les-familles-de-metiers>

#### L'apprentissage

Pour entrer en apprentissage, il faut trouver un employeur et signer un contrat de travail. Votre enfant ne sera plus un élève mais un salarié.



Il est possible de débiter un apprentissage, à partir de 15 ans, après l'année de 3<sup>e</sup>.

**ATTENTION! L'apprentissage n'est pas ouvert aux élèves inscrits en 2<sup>de</sup> professionnelle de famille de métiers.**

<https://www.ac-toulouse.fr/avec-l-apprentissage-en-route-vers-la-reussite-121596#summary-item-2>

#### Mes choix engagent la réussite de l'affectation de mon enfant, je vérifie :

- que la formation corresponde aux métiers que souhaite exercer mon enfant ;
- l'intitulé de la formation (différent entre l'apprentissage et le scolaire) ;
- Que, si je choisis l'apprentissage, il faut signer un contrat de travail avec un employeur ;
- que le temps de trajet effectué tous les jours par mon enfant est raisonnable (trajet domicile-employeur ou domicile-lycée) ;
- qu'il existe un moyen de transport pour me rendre chez l'employeur ou au CFA ou au lycée ;
- que, si je demande une place en internat, l'établissement souhaité a des places disponibles.